tes—la naturalisation des aubains—et la consolidation des lois pénales ainsi que des lois sur la faillite et l'insolvabilité.

Une mesure vous sera également soumise qui permettra au Canada de s'acquitter de la responsabilité qui lui est imposée par l'Acte d'Union d'entreprendre immédiatement la construction du chemin de fer Intercolonial.

Cet important ouvrage fera pendant sur le plan pratique et géographique au lien juridique qui rattache les provinces constituant aujourd'hui le Dominion. Par ailleurs, la liberté avec laquelle le Parlement impérial s'est porté garant du coût de sa construction est une preuve de plus de l'intérêt que la nation britannique porte à votre prospérité.

Vous serez aussi appelés à examiner l'importante question du prolongement du territoire vers l'Ouest et à vous prononcer sur les méthodes les plus efficaces pour protéger et pour mettre en valeur nos pêcheries et nos

intérêts maritimes.

Il vous sera donné d'approuver certaines mesures définissant les privilèges du Parlement et l'établissement de lois uniformes concernant le scrutin et la mise en jugement des élections contestées.

Messieurs les membres de la Chambre des communes:

Les circonstances qui ont entouré l'entrée en vigueur de l'Acte d'Union n'ont pas permis d'obtenir l'approbation par l'Assemblée législative des dépenses requises pour la transaction des affaires courantes du gouvernement.

Les dépenses depuis le premier juillet ont donc été autorisées par les ministres de la Couronne.

Les détails de ces dépenses seront soumis à votre approbation.

J'ai ordonné que les crédits pour l'année courante et la prochaine année financière vous soient soumis. Vous constaterez qu'ils ont été arrêtés en vue de réaliser toutes les économies compatibles avec le maintien de l'efficacité de la fonction publique.

Honorables sénateurs,

Messieurs les membres de la Chambre des communes:

L'organisation générale et l'efficacité des Volontaires et de la Milice ont accusé des

progrès marqués au cours de l'année écoulée et les contingents de volontaires d'Ontario et de Québec, grâce à la générosité du gouvernement impérial, sont déjà armés de fusils à chargement par la culasse.

Il m'est agréable de vous féliciter de l'abondante récolte dont la Providence vous a favorisés de même que de la prospérité générale qui existe à travers le Dominion.

Votre nouvelle nation prend le chemin de sa destinée avec l'appui moral, l'aide matérielle et les vœux bien sincères de la mère-patrie. La paix, la sécurité et la prospérité règnent en votre pays. Je prie Dieu que vos aspirations continuent de tendre vers cet idéal et que, grâce à votre esprit de modération et votre sagesse, cette admirable union soit un bienfait et qu'elle marque le point de départ de l'épanouissement de la nation canadienne sur le plan moral et politique, tout autant que matériel.

Son Excellence répète son discours en français, puis les députés se retirent.

Après le départ des députés à la fin du discours du trône, on adopte la motion réglementaire.

L'honorable M. Campbell propose que tous les sénateurs présents forment un comité pour trancher les questions de privilège. Il précise la position particulière du Sénat. Même s'il s'agit d'une chambre tout à fait nouvelle, il n'y a pas de doute que le règlement de l'ancien Conseil législatif du Canada s'appliquera fort bien à la Chambre haute. Pour l'heure, il convient d'adopter provisoirement le règlement de l'ancien Conseil législatif qui était très complet. En un sens, la tâche du Sénat sera considérablement moins lourde que celle du Conseil législatif du Canada, puisque les mesures d'intérêt privé seront beaucoup moins nombreuses. Il propose également, appuyé par M. Blair, qu'un comité spécial soit institué pour rédiger le règlement et la procédure. Il comprendra MM. Blair, Tessier, McCully, Botsford, Sanborn et le motionnaire. La motion est adoptée par acclamation et le Sénat s'ajourne à trois heures lundi prochain.